



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/213 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA REEVALUATION DE L'OPERATION DE REGENERATION
DE CINQ OUVRAGES METALLIQUES SUR LE RESEAU FERRE**

**CHÌ APPROVA A RIVALUTAZIONE DI L'OPERAZIONE DI RIGENERAZIONE
DI CINQUE STRUTTURE METALLICHE NANTU A U RITALE FERRUVIARIU**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Pascale SIMONI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie-Anne PIERI à M. Xavier LACOMBE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI

M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA
M. Petr'Antone TOMASI à M. Pierre-José FILIPPETTI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le budget supplémentaire de la Collectivité

de Corse pour 2020,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le plan de financement actualisé de l'opération de régénération de cinq ouvrages métalliques sur le réseau ferré de Corse dans le cadre du PEI 4, pour un montant total de 9 275 000 €, selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	6 492 500 €
CdC	30 % du montant HT	2 782 500 €
TOTAL		9 275 000 €

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RIVALUTAZIONE DI L'OPERAZIONE DI RIGENERAZIONE
DI CINQUE STRUTTURE METALLICHE NANTU A U
RITALE FERRUVIARIU**

**REEVALUATION DE L'OPERATION DE REGENERATION
DE CINQ OUVRAGES METALLIQUES SUR LE RESEAU
FERRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la mise à jour des conditions de réalisation du projet de régénération de 5 ouvrages métalliques ferroviaires du Réseau Ferroviaire Corse, approuvé par l'Assemblée de Corse en 2018.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Par délibération n° 18/330 AC en date du 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse avait autorisé le lancement de l'opération de régénération de 5 ouvrages métalliques ferroviaires du Réseau Ferroviaire Corse. Elle concerne des ponts métalliques d'ampleur avec des travées d'accès et des culées maçonnées.

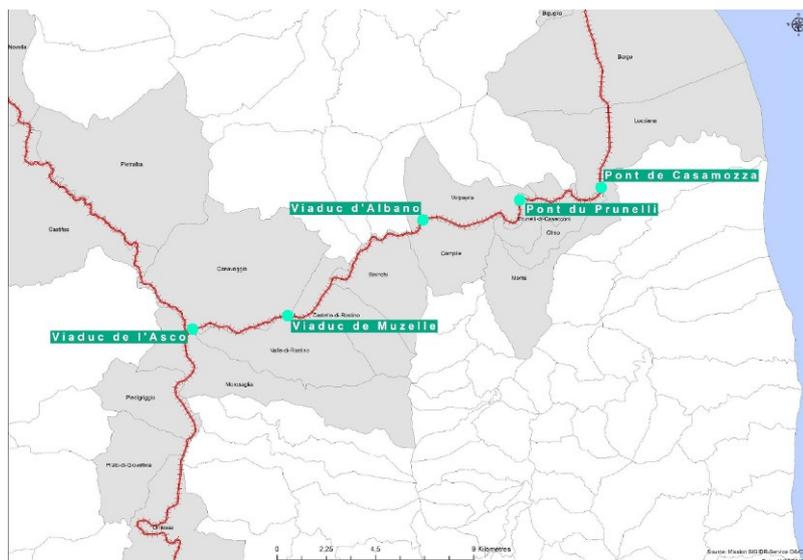
Construits à la fin du 19^{ème} siècle, ces ouvrages n'ont jamais fait l'objet de modification, ni de réparation majeure, excepté des remises en peinture dans les années 80 et quelques réparations et travaux (remplacement de cornières, création de passerelles de visites). Globalement, les tabliers métalliques existants sont relativement bien préservés étant donné leur âge. Néanmoins, l'ouvrage de Casamozza a été en partie reconstruit suite à des faits de guerre (destruction de la pile et du tablier en voute maçonnés).

Au regard des charges réelles et à venir et de la réglementation actuelle, des missions préalables (inspections, investigations, recalculs des ouvrages, études des renforcements) et une mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Arcadis (missions PRE, AVP et PRO, ACT) ont permis notamment d'évaluer le niveau de portance de ces ouvrages, et ainsi de définir les travaux.

L'objet de cette opération consiste à conforter, à l'instar de la rénovation du Pont du Vecchju, ces cinq ouvrages de façon à garantir leur pérennité sous les sollicitations des différents cas de charges (et notamment des trains déchets), au moyen des travaux suivants :

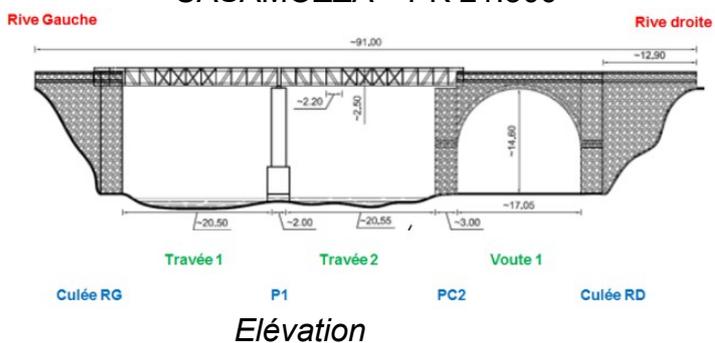
- Réparations localisées d'éléments de charpente métallique et des appareils d'appuis,
- Remplacements d'éléments de charpente,
- Réparation de zones de maçonnerie endommagée,
- Remise en peinture complète de la charpente métallique et du tablier.

Les ouvrages sont localisés entre U Ponte a Leccia et Ascu sur la ligne centrale du Réseau Ferroviaire de Corse reliant Bastia à Ajaccio :



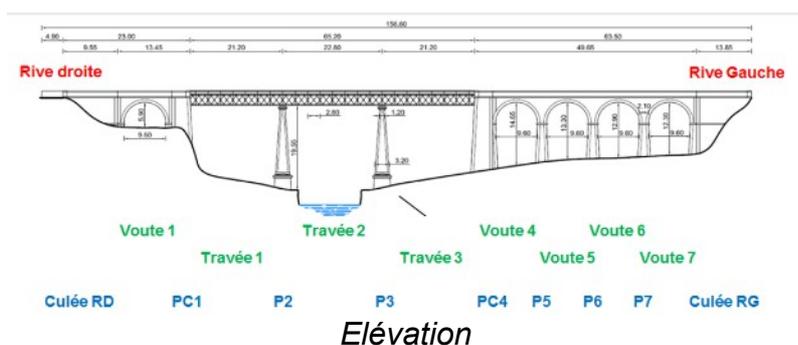
Il s'agit des ouvrages suivants :

- CASAMOZZA – PK 21.300



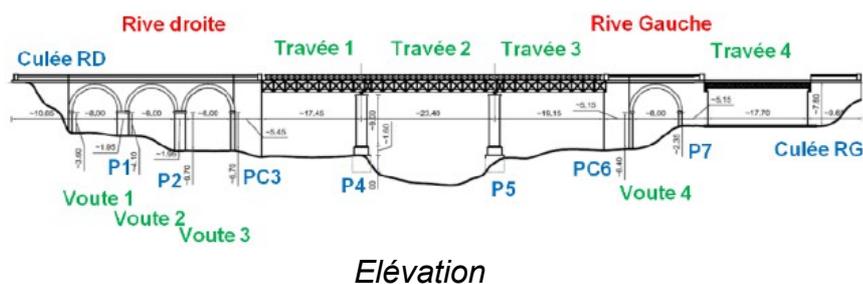
Vue aérienne d'ensemble

- PRUNELLI – PK 26+034



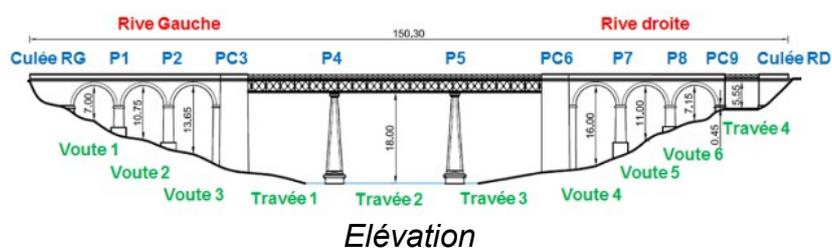
Vue aérienne d'ensemble

- ALBANO – PK 31+885



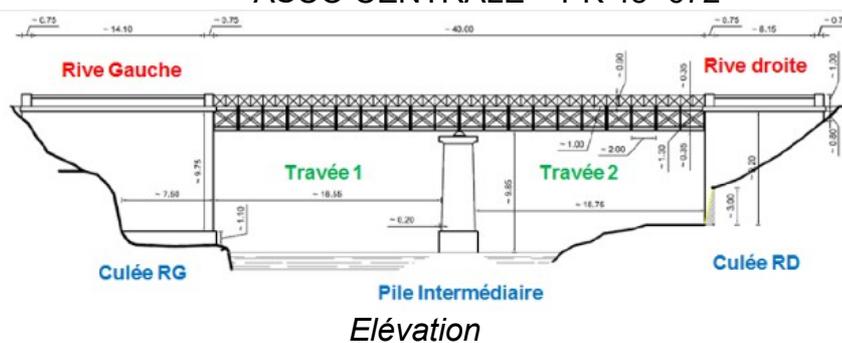
Vue aérienne d'ensemble

- MUZELLE – PK 40+836



Vue aérienne d'ensemble

- ASCO CENTRALE – PK 45+672



Vue aérienne d'ensemble

Les modalités du programme avaient été approuvées dans le cadre de la délibération n° 18/330 AC en date du 20 septembre 2018. Le montant total de l'opération avait été estimé à 6 226 667,00 € HT (marché travaux, marché MOE et marchés satellites).

2. EVOLUTION DE LA PROCEDURE

a) Historique de la consultation et réévaluation globale

Une consultation pour un marché de travaux a été lancée en mars 2020, sous forme d'appel d'offres ouvert conformément au code de la commande publique.

Compte tenu d'un confinement ayant reporté des échéances de remise, les offres de 2 candidats ont été ouvertes en juillet 2020 dont la moyenne s'établit aux alentours de 10 000 000 €, loin de l'estimation initiale réactualisée à 5 500 000 € HT.

Le différentiel avec l'estimation s'explique en partie par les raisons suivantes :

- le manque de concurrence pour 5 ponts à réaliser en continu sur 3 ans avec seulement 2 candidats en rappelant que pour les travaux du pont du Vecchio, il n'y a eu qu'un seul candidat.
- la gestion des périodes de coupures à la demande de l'opérateur exploitant ferroviaire, les CFC, afin d'éviter des surcoûts d'exploitation et des baisses de fréquentation contraignent probablement les candidats à optimiser les cadences et le planning.
- le choix des périodes de coupure (période hivernale compte tenu de la fréquentation importante en période estivale) peut également occasionner des aléas climatiques plus nombreux (hygrométrie, variation de température, vent défavorables). Ces contraintes se retrouvent répercutées sur les prix relatifs aux travaux préparatoires et à la mise en œuvre du système anti-corrosion.

En analysant plus en détail les offres, l'écart le plus important qui y est constaté se porte sur les prix unitaires liés à la mise en peinture et aux réparations de la charpente métallique, et plus de 1,2 M€ HT sur le forfait général des installations de chantier.

Par conséquent, l'estimation des travaux nécessite préalablement de procéder à une réévaluation à 8 500 000,00 € HT pour envisager de déclarer la consultation infructueuse et de lancer une procédure de négociation concurrentielle à mettre en œuvre.

b) Conséquence sur le planning

- Publication de la consultation : janvier 2021
- Délai de consultation : 1.5 mois
- Ouverture des offres : mars 2021
- Délai analyse des offres : 1.5 mois
- Passage en CAO si pas besoin de négociier : mai 2021
- Période de négociations le cas échéant : mars-octobre 2021
- Passage en CAO au plus tard en cas de négociations : novembre 2021
- Notification et démarrage du marché : décembre 2021
- Délai des travaux (y compris période de préparation) : 32 mois
- Coupure de circulation (2*4 mois) :
 - o Novembre 2022 - février 2023
 - o Novembre 2023 - février 2024

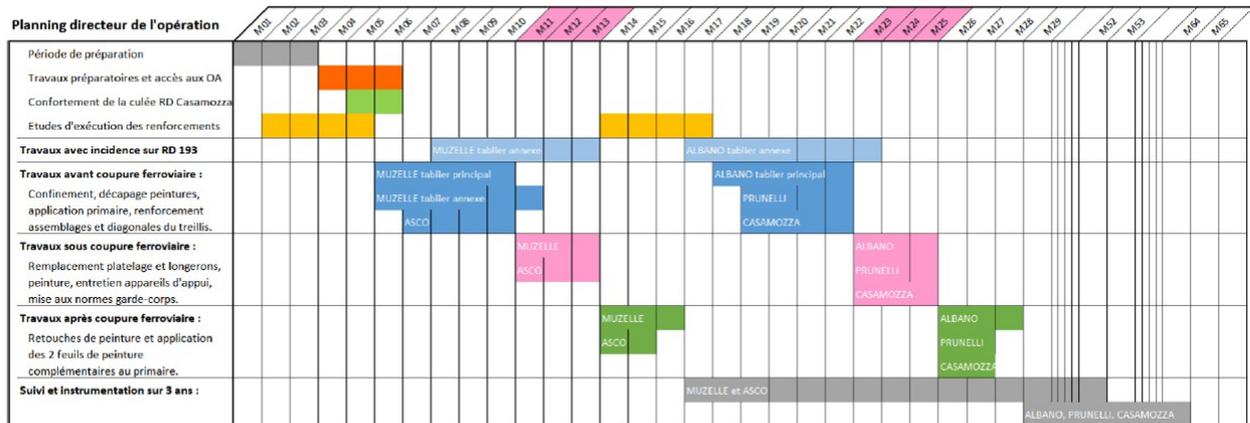
Le calendrier réactualisé des travaux de réhabilitation serait le suivant :

Tranche	Date
<i>Asco - Muzelle</i>	Janvier 2022 - Avril 2023
<i>Coupure U Ponte a Leccia- U Ponte Novu</i>	Coupure ferroviaire à définir (4 mois) entre novembre 2022 et février 2023

Albanu - Prunelli - Casamozza
Coupure U Ponte Novu - Casamozza

Avril 2022 - juillet 2024
Coupure ferroviaire à définir (4 mois)
entre octobre 2023 et février 2024

La durée prévisionnelle totale des travaux est d'environ 16 mois par tranche d'ouvrages hors suivi de l'instrumentation.



3. FINANCEMENT

Evaluation

Le montant global de l'opération, objet de la présente délibération, est de **9 275 000 € HT**, soit 10 280 00 € TTC, réparti comme suit :

valeur novembre 2020	MONTANT HT	Montant TTC
	Total	Total
Maitrise d'œuvre conception PRO ACT VISA	175 000	210 000
Maitrise d'œuvre suivi travaux DET AOR et contrôle extérieur peintures	520 000	624 000
Contrôle extérieur pièces neuves charpentes	40 000	48 000
Déplacements de réseaux FO	20 000	24 000
Divers (diag, topo, insertion presse, foncier AOT...)	20 000	24 000
sous total Etudes	775 000	930 000
Travaux sur les 5 ponts	8 500 000	9 350 000
	9 275 000	10 280 000

L'opération sera financée sur les opérations N1151CK023 et N1151M023 (études et travaux).

Financement

L'opération a déjà été financée dans le cadre de la quatrième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements n°4 au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT
CdC	30 % du montant HT

Il est donc proposé de présenter un nouveau plan de financement actualisé qui ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

L'opération sera imputée de la façon suivante :

- Opération N1151CK023 d'un montant de 10 280 000 M€ TTC,

La maîtrise d'œuvre de conception peut aussi faire l'objet d'un plan de financement avec l'Etat au titre du PEI 4 selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	6 492 500 €
CdC	30 % du montant HT	2 782 500 €

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la modification du plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Maîtrise d'œuvre de réalisation + travaux + contrôle + divers + aléas :

Etat	70 % du montant HT	6 492 500 €
CdC	30 % du montant HT	2 782 500 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REPARATION DE 5 PONTS METALLIQUES

